

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2021

Date de la convocation : 09/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

OBJET : **AGRICULTURE** : Soutien à l'Association Départementale pour le développement Agricole et Rural du Rhône (ADDEAR 69)

Rapporteur : Frédéric BELMONTE

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa stratégie agricole, Vienne Condrieu Agglomération souhaite maintenir une activité agricole sur son territoire. A ce titre, elle porte des actions sur l'installation et sur la transmission des exploitations. Créer ou reprendre une exploitation agricole, nécessite des compétences, des outils et des moyens.

L'ADDEAR du Rhône est une association loi 1901, qui a été créée en 1991 par des agriculteurs du département afin de réagir face aux difficultés rencontrées par l'agriculture : diminution du nombre d'exploitation et augmentation de la précarité chez les paysans.

Les actions menées par l'ADDEAR 69 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération répondent aux objectifs suivants :

- accompagner l'émergence de projets d'activités agri-rurales (Repérer, accueillir et accompagner des porteurs de projets éloignés des « circuits traditionnels ») ;

- favoriser l'interconnaissance, l'échange, la mise en lien sur le territoire entre porteurs de projets, agriculteurs et élus ;
- repérer et accompagner de façon anticipée des cédants sur les aspects humains et globaux de la transmission.

En plus de ces actions, l'ADDEAR dispose d'un outil permettant à des porteurs de projets à l'installation de se tester comme exploitant agricole tout en minimisant les risques : le test agricole.

Depuis avril 2020, sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, l'ADDEAR accompagne un test agricole sur du maraichage petite surface dans l'optique d'une installation en 2022 sur la commune de Condrieu : Les Jardins d'Icitte.

Il est proposé de poursuivre et de développer le soutien apporté aux actions menées par l'ADDEAR sur l'année 2021, à hauteur de 5 712 €, sur la base des objectifs cités dans la convention, jointe à la présente délibération et répartie de la manière suivante :

- Pour l'accompagnement et l'animation vers l'installation et la transmission, le montant de la subvention alloué à ces actions est de : 3 500 €,
- Pour la mise en œuvre et le suivi d'un test agricole : 2 212 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la stratégie agricole 2019-2024 adoptée par le conseil communautaire du 5 novembre 2019,

VU l'avis favorable de la commission agriculture du 22 février 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien à l'ADDEAR 69 :

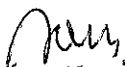
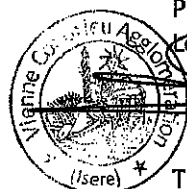
- Pour ses actions de formation à destination des agriculteurs et des porteurs de projets et d'accompagnement à l'installation transmission, en versant une subvention à hauteur de 3 500 €.
- Pour la mise en œuvre et le suivi d'un test agricole, en versant une subvention à hauteur de 2 212 €.

APPROUVE la convention de partenariat pour 2021 jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 18 mars 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat